

JANVIER	
M 1	1 ^{er} janvier
J 2	PAC/Aides animales : Début de la période de demande des aides animales. >Jusqu'au 31/01 pour les ovins et caprins. >Jusqu'au 15/05 pour les bovins
V 3	
S 4	
D 5	
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	
V 10	Pensez-y !
S 11	Réalisez vos reliquats azotés en sortie d'hiver. Pour rappel : obligation de réaliser au minimum 1 reliquat sur l'une des 3 principales cultures.
D 12	
L 13	
M 14	
M 15	
J 16	
V 17	16 janvier
S 18	Zones vulnérables À partir du 16/01 : Épandage des fumiers (hors avicole), composts (type I) possible sur toutes cultures sauf légumineuses. Épandage possible de tout produit organique sur prairie et luzerne sauf zone centrale.
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	30 janvier
J 30	PAC/Aides animales : Date limite de demandes d'aides caprine et ovine.
V 31	

FÉVRIER	
S 1	1 ^{er} février
D 2	Zones vulnérables À partir du 01/02 : Épandage possible des lisiers et effluents avicoles (type II) sur toutes cultures (sauf légumineuses et maïs en zone centrale). Épandage possible de l'azote minéral sur cultures d'hiver et prairie.
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	
V 7	
S 8	Pensez-y !
D 9	Pensez à réaliser vos Plans Prévisionnels de Fumure sur vos parcelles en zone vulnérable
L 10	
M 11	
M 12	
J 13	
V 14	
S 15	
D 16	16 février
L 17	Zones vulnérables Épandage possible de l'azote minéral sur culture de printemps.
M 18	
M 19	
J 20	
V 21	
S 22	À ne pas rater !
D 23	Salon International de l'Agriculture du 22 février au 02 mars
L 24	
M 25	
M 26	
J 27	
V 28	

MARS	
S 1	À ne pas rater !
D 2	01/03 Geni's Show à Sedan
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	À ne pas rater !
V 7	06/03 Journée technique en élevage à Touligny
S 8	
D 9	Pensez-y !
L 10	Optimisez le pâturage en répartissant les lots d'animaux sur les parcelles en respectant les chargements recommandés. Identifiez les parcelles fauchées et ajustez la fertilisation en conséquence (prévoir l'apport azoté pour les ensilages en même temps que le premier apport sur blé). Des fauches précoces libèrent des parcelles à pâturer plus tôt.
M 11	
M 12	
J 13	
V 14	
S 15	
D 16	16 mars
L 17	PAC/BCAE : Taille interdite des haies et arbres entre le 16/03 et 15/08.
M 18	
M 19	
J 20	Pensez-y !
V 21	Le désherbage mécanique dans une culture peut se faire grâce à différents outils (herse étrille et houe rotative...). Cette technique peut venir en complément d'un désherbage chimique. C'est donc une solution pour limiter l'emploi d'herbicides.
S 22	
D 23	
L 24	
M 25	
M 26	Pensez-y !
J 27	Commandez votre OAD fongicide sur céréales pour suivre l'évolution de vos cultures et optimiser vos traitements.
V 28	
S 29	
D 30	
L 31	

AVRIL	
M 1	1 ^{er} avril
M 2	Ouverture de Télépac. Contact : Isabelle ITAN 06 23 38 29 36 i.itan@ardennes.chambagri.fr
J 3	
V 4	
S 5	Pensez-y !
D 6	Fertilisation maïs : Avec un apport régulier de 40 t/ha de fumier, les besoins P-K de la culture sont couverts et une fertilisation azotée de 80 à 100 U/ha suffit.
L 7	
M 8	
M 9	Pensez-y !
J 10	Avant le 1 ^{er} mai, le plein pâturage sans complément d'ensilage n'est possible que sur des surfaces importantes (1 ha/VL). Évitez le surpâturage par temps humide ou froid et resserrez les animaux sur 30 à 40 ares/vache autour de début mai. Un passage rapide des animaux sur toutes les parcelles courant avril favorise le tallage de la prairie et la maîtrise de l'épiaison.
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	15 avril
M 16	Zones vulnérables 15/04 : date limite de réalisation du plan de fumure azotée.
J 17	
V 18	
S 19	
D 20	
L 21	Pensez-y !
M 22	Enregistrez vos passages de traitements phytosanitaires avec Mes P@rnelles. Vérifiez la compatibilité de vos mélanges, les doses homologuées ainsi que les délais de rentrée au champ et de récolte. Notre logiciel vous alerte en cas de non-conformité.
M 23	
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	

MAI	
J 1	
V 2	
S 3	
D 4	À ne pas rater !
L 5	04/05 Comice agricole de Granchamp
M 6	
M 7	
J 8	Date à venir
V 9	Interdiction du broyage des jachères.
S 10	
D 11	
L 12	
M 13	
M 14	
J 15	
V 16	15 mai
S 17	PAC : Fin de la période de déclaration PAC et demandes d'aides bovine.
D 18	
L 19	
M 20	
M 21	
J 22	
V 23	
S 24	
D 25	
L 26	
M 27	
M 28	29 mai
J 29	PAC : >Droit à l'erreur jusqu'au 20/09 : Modification des dossiers PAC possible. > Avant le 31/05 : Surface définitive à renvoyer à l'assureur.
V 30	
S 31	

JUIN	
D 1	À ne pas rater !
L 2	01/06 Comice agricole de Landres Saint Georges
M 3	1 ^{er} juin
M 4	PAC : Vérifier vos feux du 3STR (Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel) sur vos parcelles PAC.
J 5	
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	Pensez-y !
M 10	Commandez vos semences pour cultures intermédiaires.
M 11	
J 12	
V 13	
S 14	
D 15	
L 16	Pensez-y !
M 17	Préparez votre assolement et calculez votre fumure de fond avec votre conseiller Chambre d'Agriculture.
M 18	
J 19	
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	
M 24	
M 25	
J 26	
V 27	
S 28	
D 29	À ne pas rater !
L 30	29/06 Comice agricole de Sévigny La Forêt

- Vacances scolaires
- Évènements
- Règlementaire
- Demandes d'aides
- Dimanches et jours fériés
- Technique

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est certifiée depuis Octobre 2013 par l'organisme indépendant AFNOR pour ses activités de conseil et de formation.



La solution numérique dédiée au pilotage de votre exploitation

Réagir Solidarité & Accompagnement ARDENNES

COUPS DURS ? Personne n'est à l'abri... Un réflexe : la Cellule REAGIR !

N'attendez pas, nous vous aidons à trouver des solutions !

JUILLET	
M 1	1 ^{er} juillet
M 2	Zones vulnérables À partir du 01/07 : Épandage des produits organiques pour cultures de printemps uniquement si mise en place d'une culture intermédiaire à croissance rapide dans les 15 jours suivant l'épandage.
J 3	
V 4	
S 5	
D 6	Si l'apport organique sur la culture intermédiaire est en place attendre au moins 20 jours (délai minimum à respecter) avant de la détruire.
L 7	
M 8	
M 9	
J 10	
V 11	Date à venir
S 12	PAC/BCAE : Fin de l'interdiction du broyage des jachères (date à venir).
D 13	
L 14	
M 15	
M 16	
J 17	
V 18	
S 19	
D 20	
L 21	
M 22	
M 23	
J 24	
V 25	À ne pas rater !
S 26	25 au 28/07 : Foire de Libramont
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	
J 31	

AOÛT	
V 1	
S 2	
D 3	
L 4	04 août
M 5	PAC/MAEC : Réalisez vos bilans IFT sur vos surfaces engagées et non engagées avant le 31 Décembre.
M 6	
J 7	
V 8	Pensez-y !
S 9	Gérez votre assolement, visualisez, mesurez, découpez vos îlots et parcelles.
D 10	
L 11	
M 12	
M 13	
J 14	
V 15	
S 16	Pensez-y !
D 17	Prévoyez dès maintenant vos implantations de cultures intermédiaires.
L 18	
M 19	
M 20	
J 21	Pensez-y !
V 22	Pensez à réaliser votre bilan fourrager : Après avoir pesé quelques balles et cubé les silos d'herbe, quantifiez les stocks de fourrages disponibles pour l'hiver. Calculez les besoins et les différentes catégories d'animaux à hiverner et ajustez les surfaces récoltées en ensilage de maïs. Complétez au besoin si nécessaire.
S 23	
D 24	
L 25	
M 26	
M 27	
J 28	
V 29	À ne pas rater !
S 30	Un dimanche à la campagne Le concours de labours est l'occasion de réunir de nombreux animaux et matériels agricoles.
D 31	

SEPTEMBRE	
L 1	Pensez-y !
M 2	La campagne formations 2025/2026 démarre. Consultez notre offre diversifiée en ligne ou contactez le service formation au 03.24.56.56.96
M 3	
J 4	
V 5	
S 6	
D 7	
L 8	
M 9	
M 10	
J 11	
V 12	À ne pas rater !
S 13	Foire de Sedan : 12 au 14/09 Toutes nos équipes et conseillers vous donnent rendez-vous pour cet événement incontournable de notre département.
D 14	
L 15	
M 16	
M 17	
J 18	
V 19	
S 20	20 septembre
D 21	PAC : Date limite de modification des dossiers.
L 22	
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	30 septembre
M 30	Directive nitrates A partir du 30/09 : Date limite de semis des cultures intermédiaires.

OCTOBRE	
M 1	1 ^{er} octobre
J 2	Zones vulnérables À partir du 01/10 : Épandage interdit des lisiers (type II) pour cultures d'automne. Épandage interdit d'azote minéral sur prairies.
V 3	
S 4	
D 5	
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	15 octobre
M 14	CIPAN : Destruction des cultures intermédiaires possible si vous avez deux mois d'implantation.
M 15	
J 16	Si montée à floraison des cultures intermédiaires avant le 15/10 broyage possible de la partie aérienne.
V 17	
S 18	15 octobre
D 19	PAC : Paiement du 1 ^{er} acompte.
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	Pensez-y !
M 29	Réalisez votre bilan fourrager pour l'hiver.
J 30	
V 31	

NOVEMBRE	
S 1	À ne pas rater !
D 2	En novembre, c'est le mois de la Bio ! Profitez-en pour participer à des formations dédiées à l'agriculture biologique ou pour interroger nos conseillers sur les démarches de
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	
V 7	Pensez-y !
S 8	Réservez votre OAD azote, colza et blé.
D 9	
L 10	
M 11	
M 12	
J 13	
V 14	
S 15	15 novembre
D 16	Zones vulnérables Du 15/11 au 15/01 : Épandage interdit des fumiers et composts sur cultures d'automne.
L 17	
M 18	
M 19	À ne pas rater !
J 20	15 et 16/11 : FestiCharolais
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	À ne pas rater !
M 25	La Quinzaine de la Transmission Du 15 au 30 novembre. Profitez-en pour participer à des formations et événements dédiés à la transmission de son entreprise.
M 26	
J 27	
V 28	
S 29	
D 30	

DÉCEMBRE	
L 1	
M 2	
M 3	
J 4	
V 5	05 décembre
S 6	PAC : À partir du 05/12, paiement du solde.
D 7	
L 8	
M 9	
M 10	
J 11	
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	15 Décembre
M 16	Du 15/12 au 15/01 : Épandage interdit sur prairie.
M 17	
J 18	
V 19	
S 20	Pensez-y !
D 21	C'est le moment de se former ! De nombreuses formations sont disponibles à la Chambre d'Agriculture des Ardennes.
L 22	
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	
M 30	31 décembre
M 31	PAC/MAEC : Envoyez vos bilans IFT avant cette date à la DDT.

- Vacances scolaires
- Évènements
- Règlementaire
- Demandes d'aides
- Dimanches et jours fériés
- Technique

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est certifiée depuis Octobre 2013 par l'organisme indépendant AFNOR pour ses activités de conseil et de formation.



Retrouvez notre catalogue de formation sur notre site internet !

www.ardennes.chambres-agriculture.fr

Contactez nos conseillers

Du lundi au jeudi 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
et le vendredi 08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00

1 rue Jacquemart-Templeux
08013 Charleville-Mézières
03.24.56.89.40
cda.08@ardennes.chambagri.fr

15 rue du Château,
CS70769 Villers-Semeuse
08013 Charleville-Mézières
03.24.36.64.41

Notre Qui Contacter 2025 à votre disposition